



RAPPORT D'ACTIVITES COLLECTE DE DECHETS MENAGERS Année 2018



Siège social : 9, rue André Ampère – Z.I. du Pâtis – 78120 RAMBOUILLET

N° Vert **0 800 49 50 61**

: 01.34.83.12.07 - : 01. 34. 83. 81.54

: accueil@sictomrambouillet.fr

: www.sictomregionrambouillet.com

SOMMAIRE

Présentation du syndicat.....	Pages 2 à 5
La collecte.....	Pages 6 à 14
Le traitement.....	Page 15
Les finances.....	Pages 16 à 20
L'administration générale.....	Pages 21 et 22
Les opérations en faveur de l'environnement	Pages 23 à 25



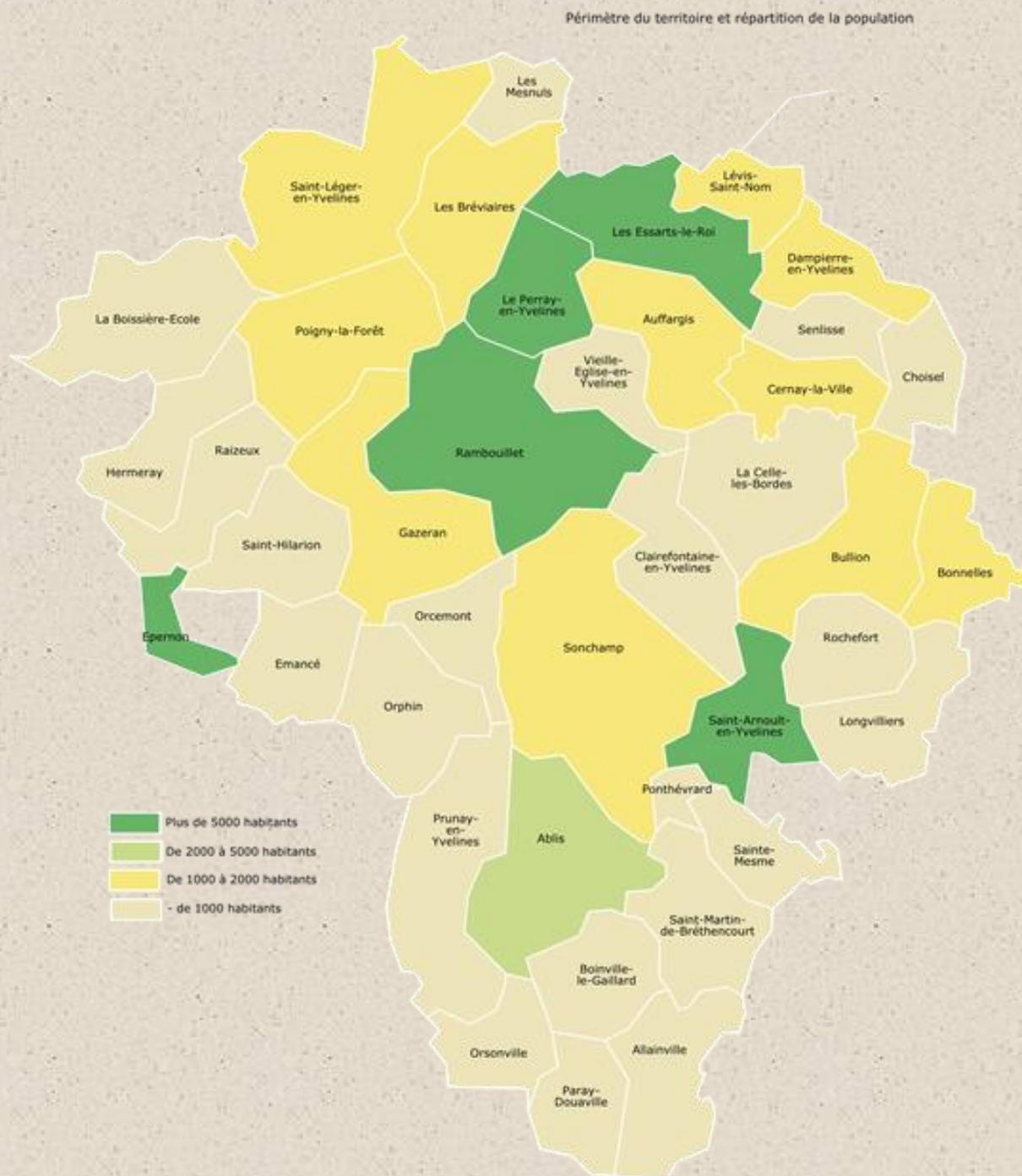
PRESENTATION DU SYNDICAT

Le **SICTOM de la Région de RAMBOUILLET** a été créé le 4 juillet 1962 autour de 11 communes. Après des adhésions successives, le Syndicat a grossi pour atteindre 40 communes à partir de 2013 (la commune de Magny-les-Hameaux est sortie du Syndicat en 2008, la commune de Chateaufort au 1^{er} janvier 2013).

La **compétence "Ordures Ménagères"** est passée aux communautés d'agglomération / de communes au fur et à mesure de leur constitution. Elles ont aussitôt transféré la compétence au SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

Aujourd'hui, les 40 communes ont intégré une communauté d'agglomération et les 2 communautés de communes constituées à ce jour sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET. (**87 159** habitants)

- **Rambouillet Territoires** (34 communes), **qui a intégré les communautés de communes Les Etangs (3 communes) et la communauté de commune Contrée d'Ablis – Portes d'Yvelines (8 communes) au 1^{er} janvier 2017** : Ablis, Allainville-aux-Bois, Auffargis, Boinville-le-Gaillard, Bonnelles, Bullion, La Boissière Ecole, Les-Bréviaires, Cernay la Ville, La Celle les Bordes, Clairefontaine-en-Yvelines, Les-Essarts-le-Roi, Le-Perray-en-Yvelines, Emancé, Gazeran, Hermeray, Longvilliers, Orcemont, Orphin, Orsonville, Paray-Douaville, Poigny-la-Forêt, Ponthévrard, Prunay-en-Yvelines, Raizeux, Rambouillet, Rochefort en Yvelines, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Saint-Hilarion, Saint-Léger-en-Yvelines, Saint-Martin-de-Bréthencourt, Sainte-Mesme, Sonchamp et Vieille-Eglise-en-Yvelines.
- **Haute Vallée de Chevreuse** (4 communes) : Choisel, Dampierre-en-Yvelines, Lévis-Saint-Nom et Senlisse.
- **Les Portes Euréliennes** (1 commune): Epernon
- **Cœur d'Yvelines** (1 commune): Les Mesnuls



Le Syndicat est administré par un **Comité Syndical** composé de 80 délégués titulaires qui sont désignés par les communautés d'agglomération / de communes. Chaque commune est représentée par 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants.

Le Comité Syndical est présidé par Monsieur Benoît PETITPREZ, délégué de la Communauté d'Agglomération "RAMBOUILLET TERRITOIRES".

Il est assisté dans ses fonctions par 6 **vice-présidents** depuis le 22 mai 2017



Benoît PETITPREZ
Président



Pierre-Yves KOPPE
Vice-Président
En charge des Finances



Guy POUPART
Vice-Président
En charge de la Commission d'Appel
d'Offres
Le contrat de collecte pour la partie
"Contractuelle"
Le SICTOM de demain



Chantal RANCE
Vice-Présidente
En charge de la Communication



Daniel BONTE
Vice-Président
En charge de L'Exploitation
comprenant la collecte, les
caractérisations, le parc de
véhicules, les points d'apport
volontaire



Xavier CARIS
Vice-Président
En charge de la redevance
spéciale



Chantal BURGHOFFER
Vice-Présidente
En charge du personnel

Le **Bureau Syndical** est composé de 16 membres : le Président, les 6 Vice-Présidents et 9 délégués titulaires.

Le travail s'effectue essentiellement en **Commission** :

Finances, Communication, Appel d'Offres, Groupe de travail MAPA, SICTOM de demain

LA COLLECTE

1 - L'organisation de la collecte.

La plus grande partie de la collecte est confiée à un prestataire extérieur, et le reste est effectué en régie.

La société EUROPE SERVICE DECHETS (ESD) assure les prestations depuis le 1^{er} mars 2013. Ce contrat renouvelé le 1^{er} juin 2018 pour une durée de 6 ans, expirera le 31 mai 2024.



La collecte en régie concerne les encombrants et les déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sur rendez-vous, les mises en place de bennes à la demande, les collectes en redevance spéciale de certaines entreprises et collectivités.

Un règlement de collecte approuvé par le Comité syndical définit les obligations de chacun en matière de collecte et a pour objet de :

- Garantir un service public de qualité
- Assurer la sécurité et le respect des conditions de travail des personnes en charge de la collecte
- Contribuer à améliorer la propreté des lieux publics et le nettoyage des rues,
- Eliminer les déchets dans des conditions respectueuses de l'environnement et de la santé humaine
- Sensibiliser et informer les citoyens à la nécessité de réduire leur production de déchets et à les valoriser, et utiliser les différents services et équipements mis à leur disposition,
- Rappeler les obligations de chacun en matière d'élimination des déchets
- Disposer de sanctions sur les abus et les infractions.

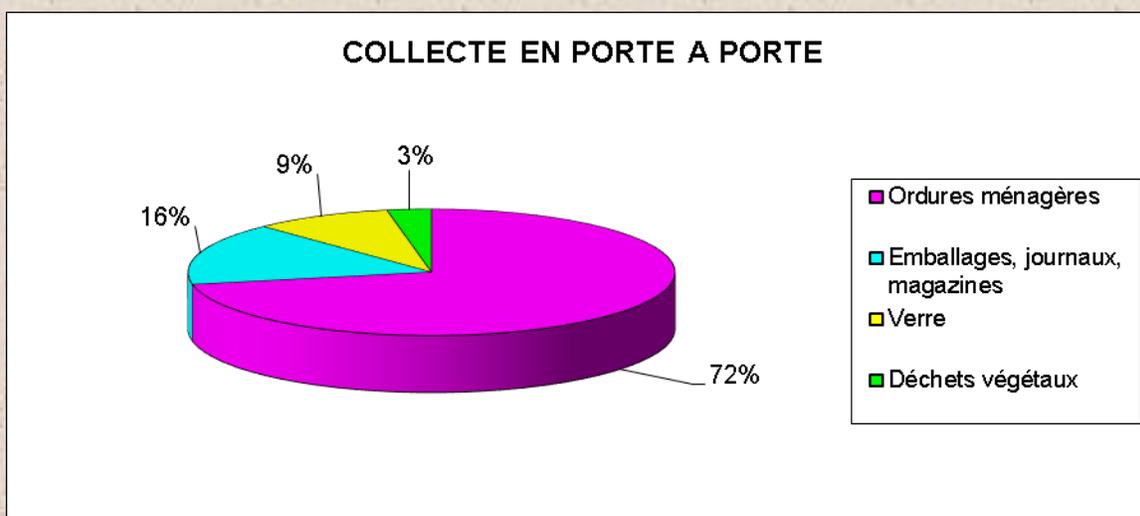
Ce règlement s'applique à toute personne, physique ou morale, occupant une propriété sur le territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET en qualité de propriétaire, locataire, usufruitier ou mandataire, ainsi qu'à toute personne itinérante y séjournant.

1-1 Collecte en porte à porte

- Collecte en porte à porte des Emballages-Journaux-Magazines tous les 15 jours.
- Collecte en porte à porte du verre toutes les 6 semaines
- Collecte en porte à porte des ordures résiduelles toutes les semaines.

Certains secteurs communaux bénéficient de collectes plus fréquentes en particulier dans les centres villes étroits, les zones d'activités et l'habitat collectif. De plus, une collecte en porte à porte des déchets végétaux est organisée avec distribution de sacs pour les communes des Essarts-le-Roi et du Perray-en-Yvelines en saison (de la semaine 13 à la semaine 47) à leur demande.

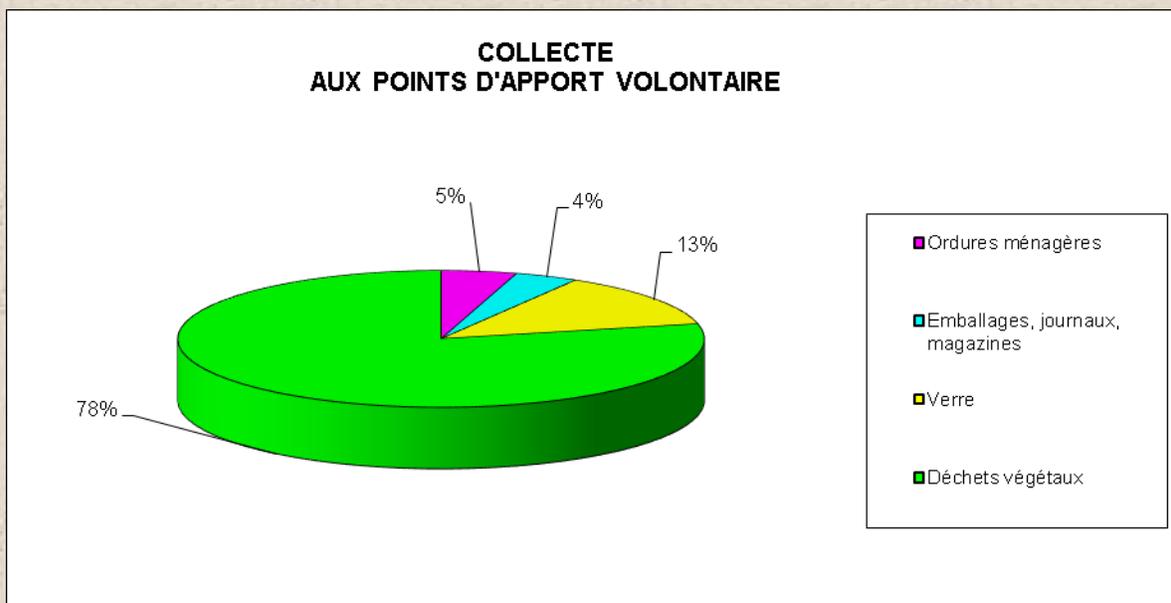
➤ Ordures ménagères.....	20 721 tonnes
➤ Emballages.....	4 605 tonnes
➤ Verre.....	2 653 tonnes
➤ Déchets végétaux.....	848 tonnes
Soit un total de	28 827 tonnes



1-2 Collecte en points d'apport volontaire

Des points d'apport volontaire concernant le verre, les emballages-journaux-magazines, les déchets végétaux sont répartis sur le territoire et collectés régulièrement. Cela donne les tonnages suivants :

➤ Ordures ménagères.....	164 tonnes
➤ Emballages et Journaux magazines.....	138 tonnes
➤ Verre.....	458 tonnes
➤ Déchets végétaux.....	2 776 tonnes
Soit un total de	3 536 tonnes



1-3 Collecte en régie

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET organise pour les ménages une collecte sur rendez-vous pour les encombrants et une collecte spécifique pour les déchets électriques et électroniques encombrants "D3E".

2 862 rendez-vous ont été pris pour les encombrants et 808 pour les déchets électriques.

Ce service a collecté 1 597,24 tonnes d'ordures ménagères dont 1 454,1 tonnes pour les gros producteurs de redevance spéciale et 143,14 tonnes provenant des services techniques non pris en charge par le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET au niveau du traitement, soit 149 tonnes de moins par rapport à l'année 2017 et 514,7 tonnes d'encombrants. (Le tonnage en encombrants est le même que l'année dernière).

La collecte des déchets industriels banals "D.I.B." est assurée par la mise à disposition de caissons de 10 à 30 m³, de bacs ainsi que de compacteurs 8 à 20 m³.

Ce service en régie collecte au total 2 246 tonnes dont 120,6 tonnes de carton. (77,5 tonnes de carton en 2017) Avec les services techniques qui correspondent à un tonnage de 424,82, le total est de 2 670 tonnes

Ce service intervient auprès de clients réguliers contractualisés et sur des demandes ponctuelles facturées.

Cela donne en base 100 (depuis 2010) :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ordures ménagères	95.8	95.5	93.5	92.9	91.8	90.6
Emballages	94.9	94.5	94.9	94.3	93.3	94.3
Verre	90.8	90.4	91.3	91.9	91.5	93.5
Déchets végétaux	112.8	129.8	106.1	117.5	108.7	107.5

EVOLUTION DE LA COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE (en tonnes)

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ordures ménagères	36	30	31	24	34	164
Emballages	153	142	156	177	124	138
Verre	361	399	401	400	397	458
Déchets végétaux	1 885	2 333	2 339	2 916	2 787	2776
TOTAL	2 435	2 904	2 927	3 517	3 342	3 536

Cela donne en base 100 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Ordures ménagères	69.2	57.5	59.1	45.7	65.4	315.4
Emballages	85.5	79.3	87.2	98.9	69.3	77.1
Verre	106.8	118	118.6	118.3	117.5	135.5
Déchets végétaux	120.1	148.7	149.1	185.9	177.6	176.9

Les résultats suivants traduisent les quantités de déchets rapportées au nombre d'habitants sans la redevance spéciale (87 159) :

	2018	
Ordures ménagères	178,84	Kg/hab.
Emballages	42,02	Kg/hab.
Verre	35,69	Kg/hab.
Déchets végétaux PAP	62,62	Kg/hab.
Déchets végétaux AV	31,85	Kg/hab.
Encombrants	5,90	Kg/hab.
Total	356,92	Kg/hab.

2 – Les déchèteries

La compétence de gestion des déchèteries est assurée par le SITREVA. Ce Syndicat regroupe la compétence "Traitement et valorisation des déchets" pour 5 syndicats ou communautés de communes :



- Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET
- Le SIREDOM (fusion avec le SICTOM du HUREPOIX)
- La communauté de communes "Les Portes Euréliennes d'Ile de France" (Ex SIRMATCOM de MAINTENON)
- Le SICTOM d'AUNEAU
- Le SICTOM de CHATEAUDUN.

Sur le territoire, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET disposait au 1^{er} janvier 2018 de 5 déchèteries et de 4 au 31 décembre 2018 :

Rambouillet, Saint-Arnoult-en-Yvelines, Auffargis, Bonnelles. La déchèterie de Gazeran ayant fermé le 31 mars 2018.

Le nombre de visites sur ces déchèteries a été de 144 105, soit une baisse de plus de 9 % (157 427 visites en 2017).

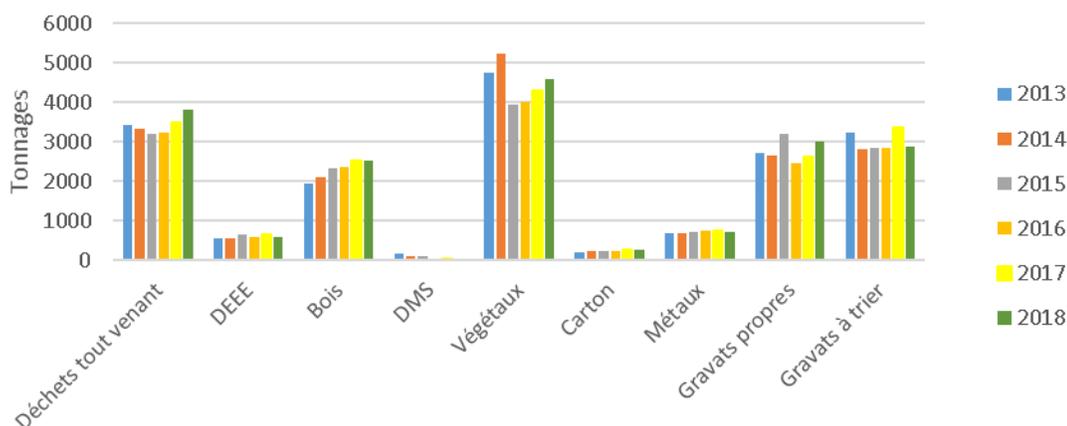
18 448 tonnes (17 976 tonnes en 2017) ont été apportées dans ces déchèteries se répartissant ainsi (en tonnes) :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Déchets tout venant	3 418	3 336	3 205	3 238	3474	3818
DEEE	535	539	633	583	650	599
Bois	1 942	2 100	2 330	2 367	2 505	2521
DMS	148	92	103	31	45	44
Végétaux	4 758	5 242	3 950	4 004	4 313	4589
Carton	200	217	231	233	253	269
Métaux	687	678	718	730	743	721
Gravats propres	2 722	2 641	3 204	2 443	2 617	3004
Gravats à trier	3 235	3 825	2 850	2 852	3 376	2885
DEA (filière meubles)						645
TOTAL	17 644	17 670	17 234	16 481	17 976	19095

Cela donne en base 100 :

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Déchets tout venant	118.9	116	111.5	112.6	120.8	132.2
DEEE	114.1	119.6	134.9	124.2	138.6	127.7
Bois	103.8	112.2	124.5	126.5	133.9	134.7
DMS	125.4	78	87.2	26.2	38.1	35.6
Végétaux	107.5	118.4	89.2	90.4	97.4	103.6
Carton	108.7	117.9	125.5	126.6	137.5	146.2
Métaux	104.7	103.4	109.5	111.3	113.3	109.9
Gravats propres	92.5	89.8	108.9	83	88.9	102.1
Gravats à trier	132.9	116	117.5	117.6	138.6	118.5

Détail des apports du SICTOM de la Région de Rambouillet



Les quantités de déchets rapportées au nombre d'habitants (87 159) :

	2018	
Tout-venant	43,8	Kg/hab.
Bois	28,9	Kg/hab.
Déchets végétaux	52,6	Kg/hab.
Carton	3	Kg/hab.
Métaux	8,3	Kg/hab.
Gravats à trier	34,5	Kg/hab.
Gravats propres	33,1	Kg/hab.
Déchets électriques	6,9	Kg/hab.
DDS	0,5	Kg/hab.
DEA (meubles)	7,40	Kg/hab.
Total	219	Kg/hab.

A l'échelle des 21 déchèteries du SITREVA (Celle de Gazeran ayant fermé fin mars), 69 427 tonnes de déchets ont été déposées (+ 2.13 % par rapport à 2017) pour 594 476 visites, (-4.54% par rapport à 2017).

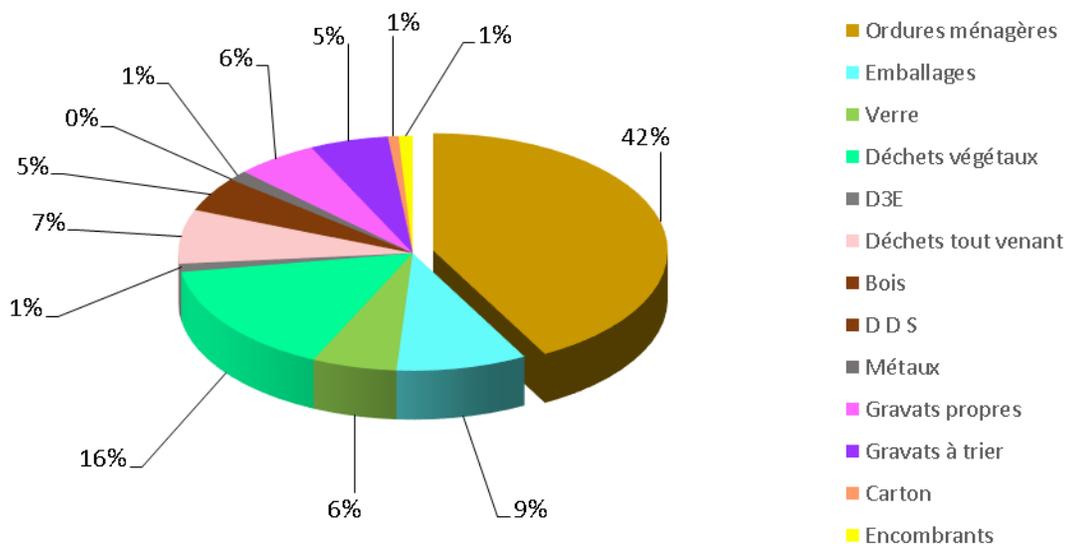
3 – Bilan

Les tonnages collectés en porte à porte, en points d'apport volontaire et ceux des déchèteries se répartissent ainsi pour l'année 2018.

3/ En tonnes								
Nature des déchets	Porte à porte	Points d'apports Volontaires	Apports sur les 5 déchetteries	En régie (SICTOM)		Total	Variations en %	
				Encombrants des ménages	D I B Sociétés		2017	2016
Ordures ménagères	20721	164			1 453	22 338	- 0,6	- 1,4
Emballages	4 605	138			31	4 774	+ 1,1	- 1,4
Verre	2653	458				3 111	+ 3,9	+ 3,5
Déchets végétaux	848	2776	4 589		1	8 214	+ 1	+ 2,4
D 3 E			599			599	- 7,8	+ 2,7
Déchets tout venant			3 818		127	3 945	+ 10,3	+ 15,3
Bois			2 521		3	2 524	+ 4,8	+ 9
D D S			44			44	- 2,2	+41,9
Métaux			721			721	- 3	- 1,2
Gravats propres			3 004			3 004	+ 14,8	+ 23
Gravats à trier			2 885			2 885	- 14,5	+ 1,2
Carton			269		121	390	+ 11,3	+ 42,1
Encombrants					514	514	+0,2	+ 10,3
DEA (meubles)			645			645		
TOTAL	28 827	3 536	19 095		514	53 708	+ 1,5	+ 3,7
Variations A-1 en % 2017	- 0,6	+ 5,8	+ 6,1		+ 0,2	+ 1,5		
Variations A-2 en % 2016	- 1,4	+ 0,5	+ 15,6		+ 10,3	+ 3,7		
Poids par type de collecte en %	53,7%	6,6%	35,5%		1%	3,2%	100 %	
Poids collecte par prestation en %	ESD 60,3%		35,5 %		Régie 4,2 %		100 %	

(Abréviations) : **D3E** = déchets Electriques, Electroniques, Electroménagers **D D S** = déchets diffus spécifiques

Importance des déchets collectés en pourcentage



LE TRAITEMENT

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a délégué sa compétence "Traitement" au SITREVA, Syndicat qui regroupe 4 syndicats primaires et une communauté de communes, représentant 194 communes pour 273 134 habitants.

Le rapport d'activités du SITREVA est annexé à celui du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET.

LES FINANCES



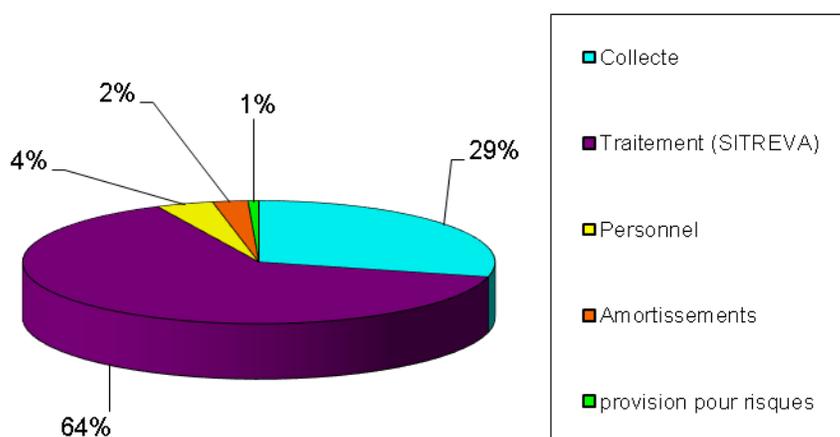
Les résultats

1- Section de fonctionnement :

Les principales dépenses se répartissent comme suit :

- Contrat pour la collecte des ordures ménagères (société ESD)	3 878 403,74 €
- Coût du traitement se décomposant :	
➤ Traitement des collectes et déchèteries	3 325 908,61 €
➤ Participations forfaitaires pour le haut de quai, Les frais de structure du SITREVA, DSP et la part fixe	5 351 454,88 €
- Frais de personnel du SICTOM	531 088,93 €
- Amortissement.....	326 929,82 €
- Provisions pour risques.....	100 000,00 €

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

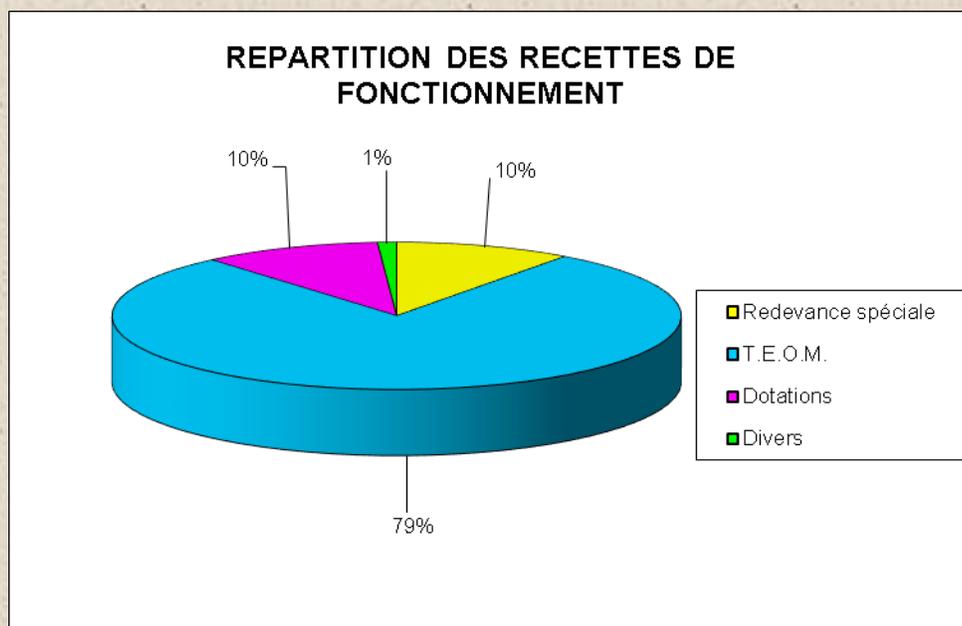


Les recettes sont constituées par :

- La taxe d'enlèvement des ordures ménagères 11 400 933,56 €

Elle provient de la TEOM perçue par la communauté d'agglomération et les communautés de communes qui l'encaissent et la reversent intégralement au SICTOM de la Région de RAMBOUILLET

- Les subventions ECO EMBALLAGES et les recettes filières perçues par le SITREVA et reversées aux syndicats primaires en fonction de la qualité du tri	1 473 002,56 €
- La redevance spéciale pour les entreprises et les commerces....	1 457 651,66 €
- Divers.....	156 818,46 €



La section de fonctionnement se solde par les résultats suivants :

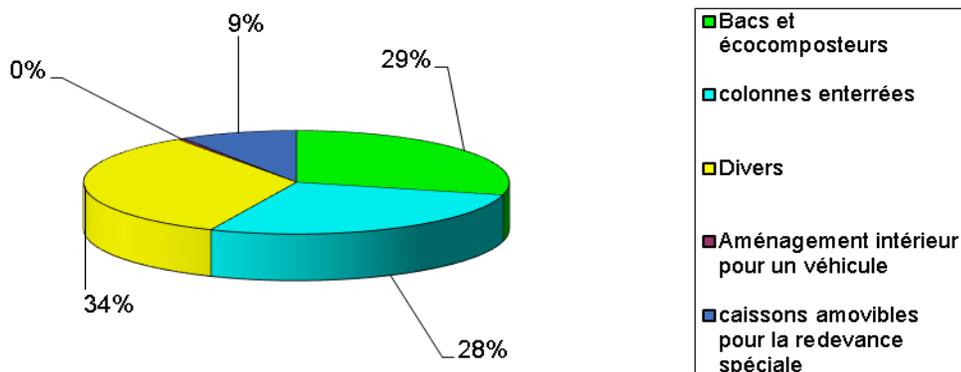
Dépenses.....	13 943 202,78 €
Recettes.....	14 488 404,64 €
Excédent reporté	1 389 886,24 €
Résultat de l'exercice : EXCEDENT FIN 2018	1 935 088, 10 €

2 – Section d'investissement :

Les principales dépenses de l'année se répartissent comme ceci :

- De bacs, pour le tri et d'éco-composteurs.....	125 913,06 €
- L'acquisition de colonnes d'apports volontaire enterrées.....	119 975,62 €
- L'acquisition de caissons amovibles et compacteurs pour la redevance spéciale	38 708,39 €
- Un aménagement intérieur pour un véhicule utilitaire.....	2 034 €

REPARTITION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT



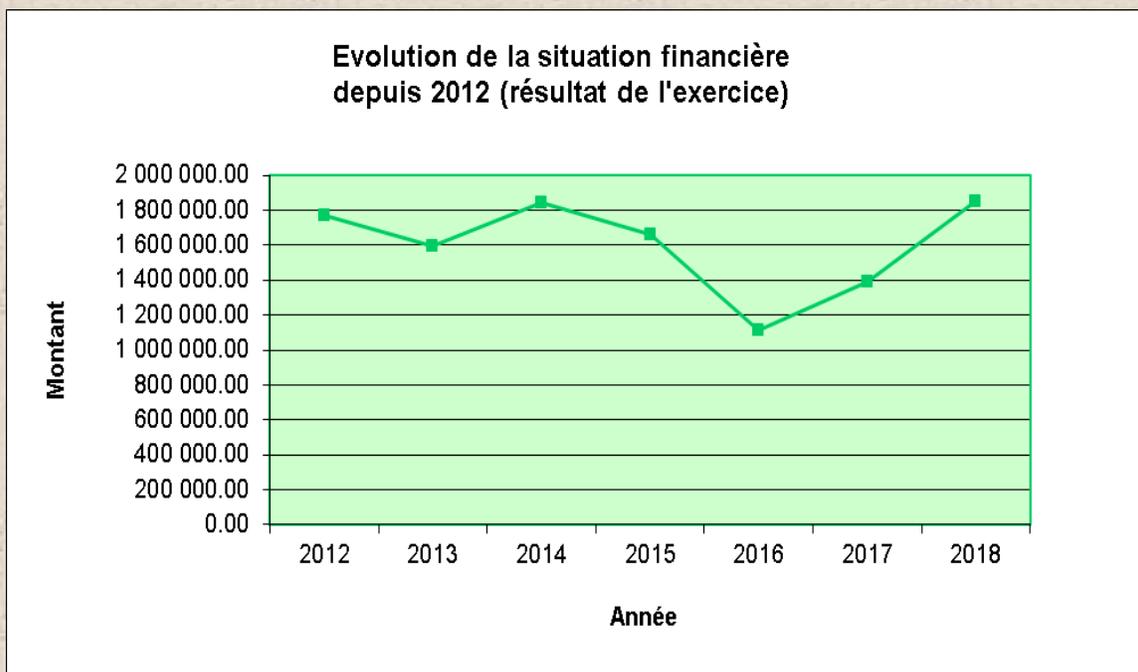
La section d'investissement se solde par les résultats suivants :

Dépenses.....	304 062,17 €
Recettes.....	520 191,88 €
Reste à réaliser.....	170 573,24 €
Déficit reporté	130 704,06 €
Résultat de l'exercice : DEFICIT	85 147,59 €

3- Evolution de la situation financière :

L'exercice 2018 s'est soldé de la manière suivante :

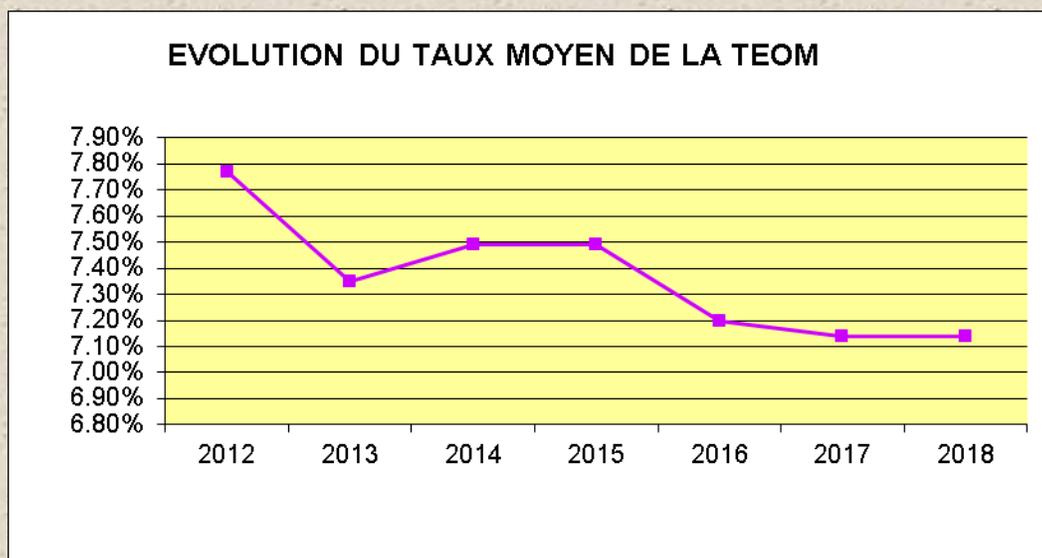
Solde de fonctionnement	+ 1 935 029,14 €
Solde d'exécution de la section d'investissement... ..	- 85 425,65 €
Fonds de roulement à fin 2018	1 849 940,51 €



Les investissements sont toujours intégralement autofinancés, il n'y a plus d'emprunt en 2018.

Le graphique ci-dessous fait apparaître l'évolution du taux moyen de la TEOM.

Le taux 2018 ressort à 7,14 %, identique à celui de 2017, (taux hors collecte des déchets végétaux en porte à porte)



4 – La redevance spéciale

La redevance spéciale a été rendue obligatoire par la loi du 92-646 du 13 juillet 1992 à compter du 1^{er} janvier 1993. Elle s'applique à la collecte et au traitement des ordures ménagères issues des entreprises et des collectivités.

Ce service évolue en fonction de l'activité économique du territoire du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET, et des besoins ponctuels des entreprises ou des communes.

Un contrat est établi avec chaque entité collectée en fonction du nombre de bacs mis à disposition dont le litrage est adapté à la production de déchets. La facturation se fait au volume collecté et dès le premier litre. Il n'y a pas de volume ou tonnage maximal défini pour le service de redevance.

Les tarifs de la redevance spéciale sont votés, chaque année, par le comité syndical en tenant compte des prix de revient des collectes et traitements concernés.

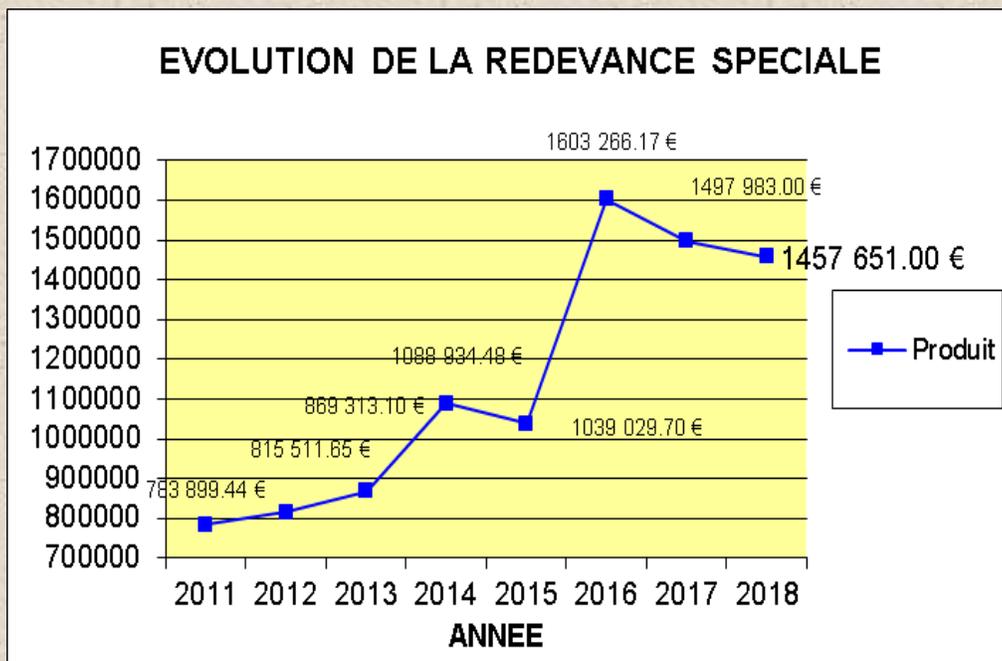
En 2018, l'évolution du cours des marchés de collecte a induit également une augmentation des tarifs de la redevance spéciale contrairement à l'année 2017.

La recette de la redevance spéciale a un peu diminué et elle s'élève à 1 457 651 € avec un nombre croissant de renouvellement de contrats, surtout au niveau des structures privées. De nombreux contrats ont également été réévalués avec une adaptation optimisée de leur stock de bacs.

Cette recette se décompose de la façon suivante :

- Entreprises ayant un contrat de redevance spéciale avec le SICTOM
de la Région de RAMBOUILLET 1 410 420,36 €
- Enlèvement mensuel pour les services techniques des communes 8 681,50 €
- Mise à disposition de bennes pour manifestations ponctuelles 38 549,14 €

Le graphique fait apparaître l'évolution de la recette de la redevance spéciale :



ADMINISTRATION GENERALE

1 – L'activité du service "administration générale"



L'activité de ce service est variée. Il assure principalement **le standard** (réception des appels, réclamations, prises de rendez-vous, accueil des personnes), **la gestion du courrier, l'organisation des comités syndicaux, des bureaux et des diverses commissions**, d'autres missions diverses et variées.

Au cours de cette année, 5 519 courriers ont été reçus et 788 ont été envoyés

Le comité syndical a tenu 9 réunions et 24 délibérations ont été votées au cours de ces réunions dont le contrat de collecte des déchets ménagers.

2– Les marchés publics

En 2018, des marchés ont été attribués et certains ont été lancés :

- Le marché de collecte des déchets ménagers
- Le marché d'acquisition d'un porteur ampliroll de 26 tonnes.
- Le marché d'acquisition d'un compacteur avec lève-conteneur intégré

Marchés lancés en fin d'année :

- Marché d'acquisition d'une benne ordures ménagères et encombrants
- Marché pour la maintenance des colonnes d'apports volontaires déchets végétaux

Le détail des marchés au cours de l'année 2018 :

N° du Marché	Objet du marché	Entreprises attributaires
03/2017	Nettoyages des locaux	Société HERES
04/2017	Assistance pour la passation du marché de collecte en apport volontaire et en porte à porte de l'ensemble des déchets ménagers et recyclables	Société EUROPE SERVICE DECHETS (ESD)
2018/01	Marché d'acquisition d'une benne Ordures ménagères et encombrants	Non attribué
2018/02	Marché d'acquisition d'un compacteur avec lève-conteneur intégré	Société PRESSOR

2018/03	Acquisition d'un camion porteur Ampliroll de 26 tonnes	Société CHAPELIER
2018/04	Maintenance des colonnes d'apport volontaire des déchets végétaux	Attribué en 2019
2018/05	Marché d'acquisition d'une benne Ordures ménagères et encombrants	Attribué en 2019

3- Le personnel

Deux agents ont été concernés par un avancement d'échelon au cours de l'année.

Trois agents ont bénéficié d'un avancement de grade.

Un agent a pu bénéficier du télétravail.

L'absentéisme est resté important du fait d'un agent en congé de longue maladie.

Hors congé de longue maladie (365 jours) il a été constaté une diminution des arrêts en maladie ordinaire représentant 40 jours pour l'année 2018 (91 jours en 2017) et 11 jours de congés de paternité.

LES OPERATIONS EN FAVEUR DE L'ENVIRONNEMENT



Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est engagé dans des actions en faveur de l'environnement, en particulier pour le tri et la valorisation des déchets. Il est partenaire des communes et des collectivités qui réalisent ce type d'actions.

Lors de manifestations importantes dans les communes, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est souvent partenaire soit par la présence de l'équipe des ambassadeurs de tri, soit par la mise à disposition de bacs ou de bennes.

C'est ainsi qu'ont été développées plusieurs actions durant cette année 2018 :

1- Publication du journal du SICTOM : "Pou'belle la vie"

Cette année a vu la parution du 9^{ème} numéro du journal du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET dont les articles principaux ont concerné :

- Le fabuleux voyage d'un flacon recyclé.
- Aux enfants, le tri reconnaissant, qui met l'accent sur les animations scolaires menées par le SICTOM
- Le bon tri des emballages de Noël avec les bonnes pratiques
- Allégeons nos poubelles avec le compostage.
- Les encombrants et les déchets électriques et électroniques.

2- Communication sur le site internet

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET a continué de développer son site Internet en 2018. Ce site permet aux habitants de trouver des réponses à leurs questions diverses et variées et également d'interroger les services. Cet outil de communication est toujours très utile pour annoncer des manifestations ou donner des informations relatives aux collectes telles que celles des jours fériés ou sur des points précis et importants comme l'interdit des piles dans les bacs "Ordures Ménagères".

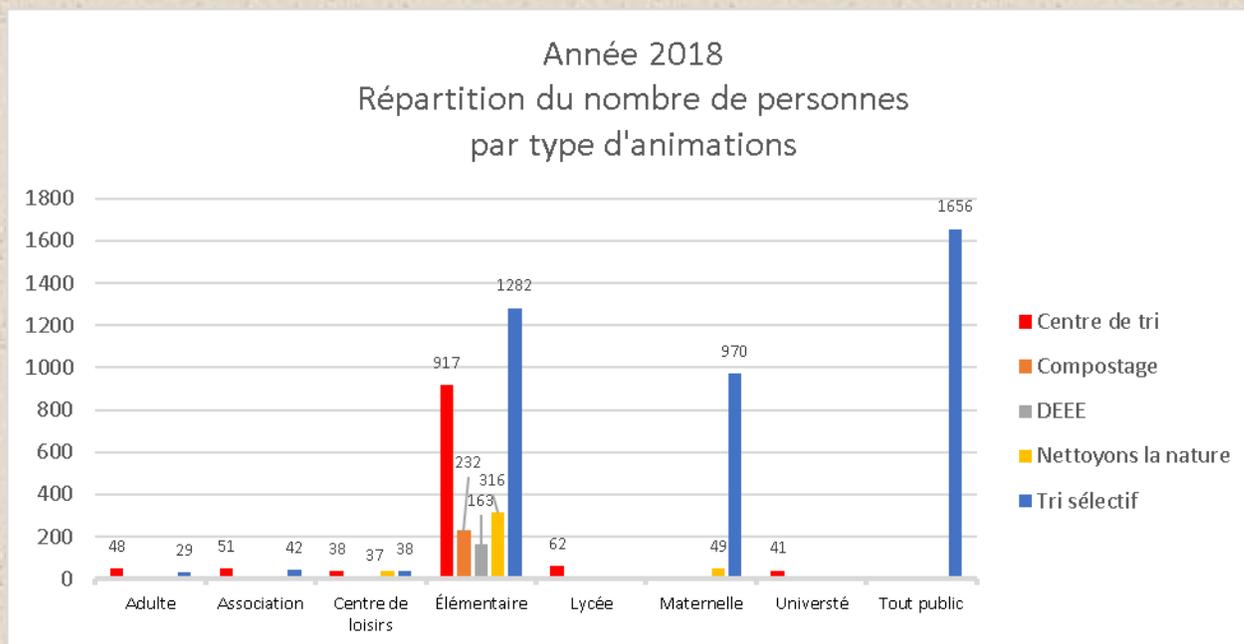
Il y a eu 48 041 connexions durant l'année 2018 (+ 221%) ce qui représentent 37 720 utilisateurs, ce chiffre s'explique par la non distribution du calendrier de collecte en version papier pour cette année.

3- Communication dans les écoles et les centres de loisirs, visite des outils

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET continue à développer des actions de sensibilisation au tri en organisant des animations/formations dans les écoles et des visites de centre de tri.

Ainsi, en 2018, 5 900 personnes ont été formées par les ambassadeurs du tri, (4 946 personnes en 2017) **soit une augmentation de 19,28%**, en très grande majorité dans les écoles élémentaires (2 910 enfants), les écoles maternelles (1 016 enfants).

Les centres de loisirs, lycée, collège, université et entreprises ont également fait l'objet de formation.



4- Manifestations organisées par les communes

Les ambassadeurs de tri organisent notamment des jeux en rapport avec le tri des déchets, le compostage.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET est toujours partie prenante dans les opérations "Nettoyons la nature" initiées par le Parc Naturel Régional de la Haute Vallée de Chevreuse depuis 2010. Ces opérations se sont déroulées en 2018 de nouveau sur 3 week-ends.

Préalablement à ces journées, des animations avec les ambassadeurs de tri sont organisées dans les écoles des communes participant à cette manifestation.

Cette année, 6 écoles et un centre de loisirs nous ont sollicité représentant 20 classes pour 402 élèves. Après une faible année 2017 avec 70 élèves sensibilisés, l'année 2018 revient à un niveau acceptable.

Pour cette manifestation, le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET met à disposition gratuitement des bacs dans les communes à des points prédéfinis. Cette année, 18 communes du SICTOM du SICTOM ont participé.

Le SICTOM de la Région de RAMBOUILLET accompagne les communes lors d'installation de camps de gens du voyage. 14 installations de bennes ont été payées par les gens du voyage pour 26,74 tonnes collectées. (6 demandes d'installations de bennes en 2017 pour 14,5 tonnes collectées)

5- Semaine du Développement Durable

Les ambassadeurs de tri du SICTOM de la Région de RAMBOUILLET ont participé du 30 mai au 1^{er} juin 2018 à l'animation relative à la Semaine du Développement Durable organisée par CARREFOUR.

6- Contrôles de collectes

Les ambassadeurs de tri effectuent régulièrement des contrôles de collecte. Cette opération a lieu avant le passage de la benne chargée de la collecte. Lorsque le contenu du bac n'est pas conforme, il y est apposé un autocollant "**TRI NON CONFORME**" et un guide de tri est déposé dans la boîte aux lettres. Dans le cas où le contenu du bac est correct, il est apposé un autocollant "**BRAVO TRI CONFORME**" afin d'encourager les usagers dans leur bon geste du tri.

Les ambassadeurs de tri effectuent des contrôles de collecte régulièrement et cette année, il y a eu 51 contrôles en emballages ce qui représente 9 908 bacs "Emballages" vérifiés dont 2 445 non conformes, soit 24,67 % (32,16 % en 2017). Ces différents contrôles permettent de conserver une bonne qualité du tri qui se situe aux alentours de 86 %.

La qualité du tri a une répercussion directe sur le montant des soutiens et de la vente des matériaux, et sur les surcoûts engendrés par l'incinération des refus de tri et donc sur la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Le collecteur effectue également des refus de collecte lorsque le bac est manifestement non conforme.

**LE SICTOM DE LA REGION DE RAMBOUILLET
A LE SOUCI PERMANENT DE L'ENVIRONNEMENT
IL PARTICIPE A SA MESURE A TOUTES LES ACTIONS
PERMETTANT DE REDUIRE, RECYCLER
ET VALORISER LES DECHETS**

